



**Association Centre Européen d'Entreprise et
d'Innovation d'Ille et Vilaine (C.E.E.I.)**
Association régie par la loi de 1901
2 Avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES CEDEX

N° SIREN : 392 689 857

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

BILAN

Exercice 2010

ACTIF	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	8 769,39	8 544,39	225,00	225,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	30 080,14	26 138,67	3 941,47	2 027,10
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15,00		15,00	15,00
TOTAL ACTIF				
IMMOBILISE	38 864,53	34 683,06	4 181,47	2 267,10
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	94 508,95	10 143,50	84 365,45	58 288,20
AUTRES	119 483,02		119 483,02	101 741,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
TITRES	36 523,80		36 523,80	41 182,62
DISPONIBILITES	451,29		451,29	2 259,81
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	2 966,44		2 966,44	3 548,16
TOTAL ACTIF				
CIRCULANT	253 933,50	10 143,50	243 790,00	207 019,79
TOTAL ACTIF	292 798,03	44 826,56	247 971,47	209 286,89
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

SMS

BILAN

Exercice 2010

PASSIF	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
RESERVES :		
REPORT A NOUVEAU	(41 809,14)	(64 248,84)
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 784,17	22 439,70
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(33 024,97)	(41 809,14)
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	28 634,95	17 039,89
TOTAL PROV. RISQ. & CHARGES	28 634,95	17 039,89
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	239 082,71	165 060,35
DETTES FISCALES ET SOCIALES	10 428,78	68 995,79
DETTES DIVERSES :		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 850,00	
TOTAL DETTES	252 361,49	234 056,14
TOTAL PASSIF	247 971,47	209 286,89
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) Dt CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

SMS

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2010

	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	260 638,40	247 358,62
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	753,59	30 145,24
SALAIRES ET TRAITEMENTS	30 628,92	279 140,74
CHARGES SOCIALES	11 185,45	128 555,86
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.		
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT.	1 082,00	1 653,84
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV.	3 290,00	1 030,00
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	11 595,06	18 141,52
AUTRES CHARGES	9,51	26,36
SOUS-TOTAL (B)	319 182,93	706 052,18
TOTAL (A + B) = I	319 182,93	706 052,18
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	319 182,93	706 052,18
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	8 784,17	22 439,70
TOTAL GENERAL	327 967,10	728 491,88

JMS

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2010

	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	120 137,10	113 129,57
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	120 137,10	113 129,57
RESSOURCES PUBLIQUES ET SUBVENT. EXPLOITATION	175 700,00	595 260,00
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	27 766,99	16 099,34
AUTRES PRODUITS	3 612,75	3 364,64
SOUS-TOTAL (C)	207 079,74	614 723,98
TOTAL (A + B + C) = I	327 216,84	727 853,55
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS NETS S/ CESSIONS VALEURS MOBILIERES PLACT	250,26	638,33
TOTAL III	250,26	638,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION	500,00	
TOTAL IV	500,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	327 967,10	728 491,88
TOTAL GENERAL	327 967,10	728 491,88

JMS

ANNEXE

1- Faits significatifs**a) Transfert des salariés**

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les salariés de Creativ' sont transférés à la CCIT Rennes. 30% de leurs salaires sont néanmoins refacturés par la CCIT Rennes à l'association Creativ'.

b) Répartition des charges

Selon la convention relative à l'exercice 2010 signée entre l'association Creativ' et la CCIT Rennes, une partie des charges supportées par la CCIT est refacturée : les charges de fonctionnement sont réparties selon un prorata 70/30, 70% à la charge de la CCIT Rennes, 30% à la charge de Creativ'. Les charges propres à Creativ', comme la communication, les concours, ou encore les réceptions restent à 100% à la charge de Creativ'.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires portant sur la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2010 a été effectuée par les services de l'URSSAF en mars 2011.

Ce contrôle a abouti à une régularisation de 1 300 € de rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale (hors majorations de retard) non provisionnée dans les comptes au 31/12/2010.

2- Règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à l'hypothèse de base :

- l'indépendance des exercices,
- la continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

JMS

d) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	5 à 8 ans
- Agencement divers	5 ans

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

f) Entité consolidant les comptes

Nous vous informons que l'association CEEI est consolidée dans les comptes du Groupe CCIT Rennes.

g) Entités liées (Créances et dettes)

La dette envers la CCITR s'élève à 200 k€.

h) Fonds dédiés

Une provision pour fonds dédiés a été enregistrée pour la partie des fonds versée en 2010 et non utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sur l'exercice. La provision totale au titre de 2010 s'élève à 28 635 €, détaillée comme suit :

- 14 317 € pour le Conseil Général d'Ille et Vilaine (pour un financement total de 20k€),
- 10 738 € pour Rennes Métropole (pour un financement total de 15 k€)
- 3 579 € pour EDF (pour un financement total de 5 k€)

Cette provision sera reprise pour sa totalité sur l'exercice 2011.

JMS

IMMOBILISATIONS

CADRE A		Val.brute des immo.au début exerc.	Acquis. Créat.	Cessions	Virements	Valeur brute Immobilis. fin exercice
Frais établissement, recherche et développement	TOTAL I					
Autres postes immobilisations incorporelles	TOTAL II	9 602		833		8 769
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions		2 498	2 400			4 898
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier		43 064	596	18 478		25 182
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles:	TOTAL III	45 562	2 996	18 478		30 081
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions						
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Installationgénérales, agencements aménagements divers						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations en concession:	TOTAL IV					
Fonds de concours						
Autres		15				15
Participations						
Prêts						
Immobilisations financières:	TOTAL V	15				15
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV+V)	55 180	2 996	19 311		38 865

JMS

AMORTISSEMENTS

Cadre A : SITUATION MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début d'exercice	Augmentations Dotation exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche et développ.	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	9 377		833	8 544
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Instal. Gén. Agenc. et Aménag. constructions					
- Instal. Techn. Matériel & Outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles:					
-Instal. Générales Agenc. Aménag. divers		2 498	120		2 618
-Matériel de Transport					
-Matériel de bureau & informatique mobilier		41 037	962	18 478	23 521
-Emballages Récupérables & Divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	43 535	1 082	18 478	26 139
Immobilisations en concession	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	52 912	1 082	19 311	34 684

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV. AMT. DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais établis & recherche (I)					
Immobil. incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst. gén. agenc. aménag.					
Inst. techn. matér. & outillage					
Autres immobil. corporelles:					
-Ins. gén. agenc. amén. div.	120				
-Matériel de transport					
-Mat. bur. & inform. mobilier					
-Emballages récup. & div.					
TOTAL III	120				
TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I+II+III+V)	120				

Cadre D : MVTS EXERC. AFFECTANT CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net à fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

JMS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions exercice Reprises utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
-Prov. reconstit. gisements miniers, pétroliers				
-Provisions pour investissements				
-Provisions pour hausse des prix				
-Provisions pour fluctuation des cours				
-Amortissements dérogatoires				
-Prov.fisc. implant. étranger avant le 1.1.1992				
-Prov.fisc. implant. étranger après le 1.1.1992				
-Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
-Provisions pour litiges				
-Provisions garanties données aux clients				
-Provisions pour pertes sur marchés à terme				
-Provisions pour amendes et pénalités				
-Provisions pour pertes de change				
-Provisions pour pensions et obligations simil.				
-Provisions pour impôts				
-Provisions pr renouvellement immobilisations				
-Provisions pour grosses réparations				
- Provisions pour fonds dédiés	17 040	28 635	17 040	28 635
-Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	17 040	28 635	17 040	28 635
Provisions pour dépréciation				
-Immobilisations incorporelles				
-Immobilisations corporelles				
-Participations évaluées par équivalence				
-Autres immobilisations financières				
-Stocks et en-cours				
-Comptes clients	7 500	3 290	646	10 144
-Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	7 500	3 290	646	10 144
TOTAL GENERAL (I+II+III)	24 540	31 925	17 686	38 779

Dont dotations et reprises : - d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

31 925

17 686

SIS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	10 790		10 790
Autres créances clients	83 719	83 719	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	118 660	118 660	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	823	823	
Charges constatées d'avance	2 966	2 966	
T O T A U X	216 958	206 168	10 790

- (1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.établis.crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.établis.crédit à plus de 2 ans				
Empr.dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	239 083	239 083		
Personnel et comptes rattachés	1 697	1 697		
Sécurité sociale, autres organis. sociaux	8 123	8 123		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	609	609		
Dettes / immobil.& comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 850	2 850		
T O T A U X	252 361	252 361		

- (1) Empr.souscrits en cours d'exercice
 (1) Empr.remboours. en cours d'exercice
 (2) Montant des divers empr.& dettes contractés auprès des associés pers.phys.

SMS

PRODUITS A RECEVOIR

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	27 630
Autres créances	118 660
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	146 290

CHARGES A PAYER

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 735
Dettes fiscales et sociales	2 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes :	
TOTAL	33 322

SMS

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	2 850
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	2 850

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	2 966
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	2 966

JMS



*Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation d'Ille et Vilaine (C.E.E.I)
2 Avenue de la Préfecture – CS 64204*

35042 RENNES CEDEX

ASSOCIÉS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Jean-Paul MOYSAN

Bernard MAINGUY

Loïc GRUEL

Joëlle SABOT

Pierre BARREL

Thierry MATHÉLIER

Olivier JEULIN

Patrice LUCE

Stéphane DURAND

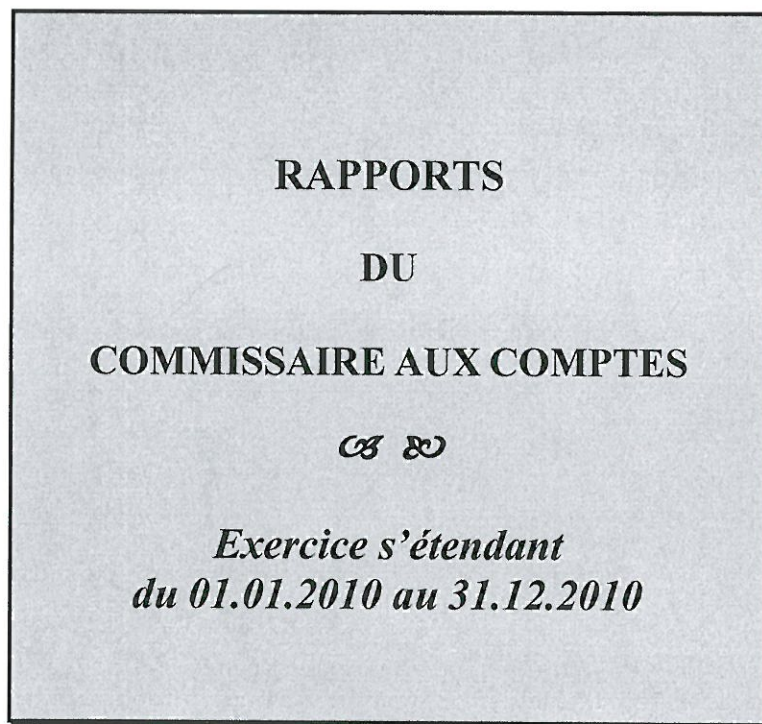
Anthony GUILLOUCHE

Stéphane QUÉRÉ

Jean-Marie SCORDIA

Avec la collaboration de

Didier DENIEUL



RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES



*Exercice s'étendant
du 01.01.2010 au 31.12.2010*

**SIÈGE SOCIAL : 276, RUE DE CHÂTEAUGIRON
CS 76308 - 35063 RENNES CEDEX**
TÉL. 02 99 86 31 31 - TÉLÉCOPIE 02 99 86 03 03
E-MAIL : geirec@geirec.com

**BUREAU DE NANTES : 127, RUE ROBERT SCHUMAN
44800 SAINT HERBLAIN**
TÉL. 02 51 25 22 22 - TÉLÉCOPIE 02 51 25 22 29
E-MAIL : geirec@geirec.com

www.geirec.com

SAS Geirec, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 385 600 €
Inscrite aux Tableaux de l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne et des Pays de la Loire
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes
RCS Rennes 428 929 517 - Code APE 6920 Z



SOMMAIRE

- ☛ *Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes*

- ☛ *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels*



**Association Centre Européen d'Entreprise et
d'Innovation d'Ille et Vilaine (C.E.E.I.)**

Association régie par la loi de 1901

2 Avenue de la Préfecture – CS 64204

35042 RENNES CEDEX

N° SIREN : 392 689 857

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES cédex

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

A - Conventions avec la CCIT Rennes-Bretagne

Personnes intéressées :

Monsieur Guy DADOU, ès qualité de Vice Président de la CCI de Rennes
Monsieur Guy CANU, ès qualité de Président de la CCI de Rennes
Monsieur Maurice THEAUD, ès qualité de Trésorier de la CCI de Rennes

1 – Contrat de sous location à compter du 07 octobre 2004 (St Grégoire)

Nature et objet :

En vertu d'un contrat de sous location, votre association a occupé des locaux situés à Saint-Grégoire dans un ensemble immobilier dénommé Espace Performance Alphasis, Bâtiment H1.

Cette sous-location, accordée pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2004 a été arrêtée au 31 août 2010.

Modalités :

Elle était consentie en contrepartie du versement d'un loyer annuel de 33 650 Euros hors taxes auquel s'ajoutait le coût des travaux d'aménagement à rembourser sur trois ans pour un montant total de 40 395 euros.

Ce loyer était révisé tous les ans à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice servant de base étant celui du 1er trimestre 2004.

Votre association devait en outre rembourser sa quote-part de charges locatives calculée au prorata de la surface occupée.

Importance des prestations fournies :

Pour l'exercice 2010, votre association a comptabilisé une charge de 9 876 euros au titre du loyer et une charge de 1 627 euros au titre du remboursement de la quote-part de charges locatives.

2 – Mise à disposition de locaux (Rennes)

Nature et objet :

En vertu d'un contrat de prêt à usage signé le 6 décembre 2010, votre association occupe depuis septembre 2010 des bureaux situés à Rennes au 4 rue Robert D'Arbrissel.

Modalités :

Cette mise à disposition gratuite a été consentie jusqu'au 31 décembre 2010. Ce prêt à usage n'est pas renouvelable par tacite reconduction

Importance des prestations fournies :

Aucune charge n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010.

3 – Mise à disposition de personnel

Nature et objet :

En vertu d'une convention signée le 29 janvier 2010, les Conseillers Innovation et l'Assistante du Pôle Ingénierie et Innovation de la CCIT Rennes-Bretagne sont mis à disposition de votre association.

Modalités :

Cette mise à disposition est facturée à l'euro l'euro sur la base de 30 % du salaire brut augmenté des charges sociales et fiscales afférentes.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2010, votre association a supporté les charges suivantes :

- salaires bruts	73 467 €
- Charges sociales	43 356 €
	<hr/>
	116 823 €

4 – Mise à disposition de Monsieur Hervé DANIEL

Nature et objet :

En vertu d'une convention signée le 29 janvier 2010, Monsieur Hervé DANIEL est mis à disposition de votre association afin d'assurer les fonctions de directeur.

Modalités :

La refacturation est faite à l'euro l'euro sur la base de 28 % du salaire brut augmenté des charges sociales et fiscales afférentes.

Par ailleurs, le solde du compte épargne temps acquis par Monsieur Hervé DANIEL est également à la charge de votre association.

Enfin, les frais relatifs à la mise à disposition d'un véhicule de fonction par la CCI sont également refacturés.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2010, votre association a supporté les charges suivantes :

- salaires et charges, compte épargne temps	29 937 €
- mise à disposition d'un véhicule	2 292 €
	<hr/>
	32 229 €

5 – Mise à disposition de moyens

Nature et objet :

Compte tenu des mises à disposition de personnes, les frais de fonctionnement associés (notamment l'électricité, le téléphone...) sont pris en charge par votre association à hauteur de 30 % du coût total. Votre association refacture donc une quote-part de ces frais à la CCIT Rennes-Bretagne.



Modalités :

Les frais sont refacturés à l'euro l'euro sur la base de 70 % des dépenses engagées.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2010, votre association a comptabilisé un produit de 27 630 Euros de refacturation de frais de fonctionnement.

B – Participation financière du Conseil Général d'Ille et Vilaine au fonctionnement du C.E.E.I.

Personne intéressée :

Madame Marie-Thérèse SAUVÉE

Nature et objet :

Le Conseil Général soutient l'action de CREAT'IV en lui apportant son concours financier au fonctionnement.

Modalités :

Le montant de la participation financière au fonctionnement de l'association a été fixé à 88 400 Euros.

Importance des prestations fournies :

Votre association a comptabilisé au titre de l'année 2010 une subvention du Conseil Général d'Ille et Vilaine s'élevant à 88 400 Euros.

Fait à RENNES,
Le 9 juin 2011

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :
Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux Comptes

**Association Centre Européen d'Entreprise et
d'Innovation d'Ille et Vilaine (C.E.E.I.)
Association régie par la loi de 1901
2 Avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES CEDEX**

N° SIREN : 392 689 857

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association CEEI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué page 2 de l'annexe, votre association a comptabilisé une provision pour fonds dédiés d'un montant de 28 635 €. Nous avons contrôlé la méthode de détermination de cette provision. Nos travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à RENNES,
Le 9 juin 2011

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :
Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux Comptes

